

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la sécurité sociale et  
de la santé publique  
CH-3003 Berne

www.parlement.ch  
sgk.csss@parl.admin.ch

À l'attention

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des milieux concernés

Le 13 septembre 2019

## **16.419 n Iv.pa. Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a approuvé, le 29 août 2019, un avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Celui-ci prévoit en effet que tous les tarifs des moyens et appareils devront être négociés entre les assureurs et les fournisseurs et inscrits et appliqués dans le cadre de conventions tarifaires. La commission est persuadée que le système axé sur la concurrence qu'elle propose permettrait de contrecarrer les effets pernicieux du système actuel et provoquerait une baisse des coûts qui grèvent le système de santé.

Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente l'avant-projet précité – assorti du rapport explicatif – pour avis. Le **délaï impartî pour la consultation court jusqu'au 16 décembre 2019**.

Cette procédure se déroulera par voie **électronique**. Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#PK> ou  
<https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-csss/rapports-consultations-csss>

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir, dans la mesure du possible, votre avis sous forme électronique au moyen du formulaire Word prévu à cet effet. Nous vous prions de bien vouloir y ajouter les coordonnées de la personne chargée du dossier et d'envoyer ce document aux deux adresses suivantes, dans le délai impartî :



[tarife-grundlagen@bag.admin.ch](mailto:tarife-grundlagen@bag.admin.ch) et [gever@bag.admin.ch](mailto:gever@bag.admin.ch)

La procédure de consultation est menée conjointement par les Services du Parlement et l'OFSP.

M. Rafael Schläpfer ([rafael.schlaepfer@parl.admin.ch](mailto:rafael.schlaepfer@parl.admin.ch) ; tél. 058 322 95 56), collaborateur du secrétariat de la CSSS-N, et la Division Tarifs et bases de l'OFSP ([tarife-grundlagen@bag.admin.ch](mailto:tarife-grundlagen@bag.admin.ch); tél. 058 462 37 23), se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Thomas de Courten  
Président de la commission

Annexes mentionnées